

ARCHITECTES

Un titre, des pratiques

JANVIER 2026 N°1

p. 16 /
Tout savoir
sur la loi MOP

p. 20 /
Comment conjuguer
IA et déontologie



**Cadre de vie
en Europe :
ce que nous
disent nos voisins**

ORDRE
DES
ARCHITECTES



4**Panorama**
L'actualité
de la profession**26****Horizons**
COP30 2025**6****Contre-champs**
CAUE : la disparition
silencieuse d'un service public
essentiel**ARCHITECTES**
Un titre, des pratiques.**N° 1**

JANVIER 2026
Une publication du Conseil national de l'Ordre des architectes - 33, avenue du Maine - 75015 Paris - Tél. : 01 56 58 67 00 - www.architectes.org
• Directeur de la publication : Christophe Millet • Directrice générale : Marie-Aude Baily-Le Bars • Directrice de la communication : Nathalie Lajarthe • Directeur de la rédaction : Nicolas Farca • Comité éditorial : Marie Biays-Primas, Emilie Bernard, Fabien Gantois, Thibaut Maugard • Conception et maquette : Citizen Press, Paris • Illustration de couverture : Gaëlle Anastasio pour l'agence Sud Architectes / Kaufman & Broad • Ont participé à ce numéro : Léonard Mir, Stéphane Lutard, Anouk Chevrin, Ruth Schagemann • Impression : imprimerie Vincent • Ce numéro a été imprimé à 30 000 exemplaires • Dépôt légal : à parution.

**24****L'atelier des pratiques**
IA, une nouvelle donne**22****Laboratoire**
En Gironde, un bâtiment-manifeste entre architecture, ingénierie et bon sens**7****Dossier**
Cadre de vie :
ce que nous disent nos voisins européens**13**
3 questions à
Ruth Schagemann**14**
La parole à
Christophe Millet,
président du CNOA**16**
Les règles de l'art
Loi MOP : Quarante ans et toujours essentielle à la qualité architecturale**18**
Plan rapproché
Réparer le cadre bâti**28****Sur le terrain**
Architecture et Territoires 2025 : ménager un monde vivant**30****Carnet de route**
Les rendez-vous à ne pas manquer**26****Horizons**
COP30 2025**26****Horizons**
COP30 2025

ARCHITECTES,
un magazine
à la fois
pédagogique
et prospectif



sommes pas seuls et regarder vers nos voisins européens est une source prospective qui guide ce premier numéro.

Nous avons choisi d'incarner cette ambition à travers le dossier « Cadre de vie : ce que nous disent nos voisins européens ». Partout en Europe, architectes, ingénieurs, paysagistes et urbanistes coopèrent au sein d'organisations souvent plus transversales qu'en France. Regarder ailleurs, jusque dans les politiques publiques européennes, c'est se donner les moyens de mieux comprendre ce qui nous concerne. Ce magazine est fait pour mettre en perspective, donner la parole, transmettre et fédérer, au travers de dossiers, regards régionaux, analyses juridiques, outils pratiques et retours de terrain.

L'histoire montre que les architectes français, sans cesse, prennent leur place, inventent des pratiques et élargissent leurs missions. Je forme le vœu que l'année 2026 les inspire toujours plus pour projeter nos citoyens dans un avenir désirable. En protégeant leur indépendance et en s'exprimant au nom de l'intérêt général, l'Ordre des architectes positionne l'architecture dans le débat public.

Enfin, je forme le vœu, mon plus cher en ce début d'année, que mes consœurs, mes confrères et leurs partenaires trouvent l'énergie nécessaire pour constituer ce collectif indispensable aux défis qui nous attendent. Aucun des 30 000 architectes ne devrait plus se sentir isolé. Ce magazine est aussi là pour créer du lien entre nous tous.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente lecture et une belle année 2026.

Christophe Millet
président du Conseil national
de l'Ordre des architectes



Partenariat

Avec l'ANRU, pour un renouvellement urbain de qualité

Lors du Salon des maires et des collectivités, le CNOA et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ont signé une convention de partenariat sur le stand de l'Ordre, en présence de Christophe Millet et d'Anne-Claire Mialot, directrice générale de l'ANRU.

Cette signature vient formaliser plusieurs années de travaux communs et de coopérations techniques déjà engagées sous l'impulsion de la conseillère nationale Marjan Hessamfar, notamment autour de la requalification du logement social et du patrimoine labellisé « Architecture contemporaine remarquable ».

Sur les deux prochaines années, les deux institutions mèneront ensemble un état des lieux d'opérations exemplaires, un séminaire national, l'élaboration d'une Charte de l'habitat de qualité et une valorisation partagée des retours d'expérience.



Europe

Élizabeth Gossart rejoint le Bureau exécutif du Conseil des architectes d'Europe

Désormais présidé par Daniel Fügenschuh (Autriche), le Conseil des architectes d'Europe (CAE) a renouvelé une partie de son Bureau exécutif lors de son assemblée générale du 14 novembre 2025 à Prague. À cette occasion, Élizabeth Gossart, cheffe de la délégation du CNOA auprès du CAE, a été élue au Bureau exécutif avec 68 % des voix et le soutien de 60 % des pays votants, faisant d'elle la candidate la mieux élue de cette session.

Cette élection renforce la présence française au sein des instances européennes et s'inscrit pleinement dans la stratégie internationale 2024-2026 du CNOA, engagée pour promouvoir une architecture européenne exigeante, transdisciplinaire et au service de l'intérêt public.



Salon des maires 2025

L'Ordre des architectes au rendez-vous

Le Salon des maires et des collectivités locales a réuni élus et acteurs territoriaux sur le thème « Nous sommes faits l'un pour l'autre » du 18 au 20 novembre 2025. Aux couleurs du dispositif « 1 maire, 1 architecte », le stand du CNOA – inauguré par Françoise Gatel, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation – présentait une série de fiches plaidoyers issues de projets exemplaires dans toute la France. De nombreuses personnalités ont salué la démarche – parmi lesquelles Vincent Jeanbrun, ministre délégué au Logement, venu rappeler l'urgence d'un aménagement durable et d'un accès facilité au logement, ainsi qu'Édouard Philippe, ancien Premier ministre et parrain de l'opération depuis 2023, qui a souligné la contribution essentielle de l'architecture aux transitions écologique et démocratique. Le CNOA a organisé plusieurs tables rondes réunissant élus locaux et députés autour de la qualité du cadre de vie, de la transition écologique et de l'aménagement des territoires. Une édition marquée par un dialogue constructif et un engagement renforcé pour des politiques publiques plus sobres et plus structurantes.

De gauche à droite :
Philippe Prost,
architecte et urbaniste,
Jean Léonetti, maire
d'Antibes et Fabien
Gantois, Vice-président
du Conseil national de
l'Ordre des architectes.

En 2025

30 093
architectes inscrits

1 000
nouveaux inscrits
entre janvier et septembre,
dont **50 %** de femmes

13 723
sociétés d'architectes
inscrites à l'Ordre
Source : CNOA

Publications

Accompagner les architectes dans leurs pratiques

Le CNOA a lancé à l'automne la collection « Focus juridique », destinée à offrir des repères et outils sur des sujets précis et concrets. Deux premières publications ouvrent la série :

- *Être architecte et élu(e) local(e)* : un guide pour concilier engagement citoyen et exercice professionnel, sécuriser les situations de cumul et rappeler les règles déontologiques.
- *Guide de transmission et de reprise d'agence d'architecture* : des repères juridiques, fiscaux et organisationnels pour préparer la reprise d'une agence en toute maîtrise.

Ces publications, disponibles sur architectes.org, seront régulièrement enrichies.



© Virginie Salvarezza



Nomination

Delphine Christophe, nouvelle directrice générale des Patrimoines et de l'Architecture

Delphine Christophe a été nommée directrice générale des Patrimoines et de l'Architecture le 22 octobre 2025. Conservatrice générale du patrimoine, ancienne directrice régionale des Affaires culturelles de la région Grand Est et directrice de la conservation au Centre des monuments nationaux, elle a notamment piloté la restauration de l'Hôtel de la Marine et coordonné les travaux du château de Villers-Cotterêts. Elle succède à Jean-François Hébert, salué pour son action notamment dans la restauration de Notre-Dame et le déploiement du plan de relance patrimoniale.

Créés par la loi sur l'architecture de 1977, les 92 CAUE accompagnent collectivités, particuliers, professionnels et scolaires sur toutes les questions liées à l'aménagement : architecture, urbanisme, paysage, environnement. Ils offrent un conseil gratuit, neutre et indépendant, ainsi qu'une présence de proximité qui irrigue directement la culture architecturale des territoires. Formations d'élus, sensibilisation des habitants, accompagnements de projets, actions pédagogiques... Leurs missions contribuent à structurer une demande éclairée, indispensable à l'intervention des architectes. Chaque année, plus de 11000 projets de collectivités sont accompagnés, 7000 stagiaires formés et près de 100 000 élèves sensibilisés par le réseau des CAUE, fédéré au niveau national par la Fédération nationale des CAUE (FNCAUE), présidée par Joël Baud-Grasset.

Une crise née d'une réforme fiscale

Depuis la réforme de la taxe d'aménagement – ressource principale de ces associations, représentant près de 80 % de leur financement –, la collecte et la redistribution connaissent de fortes perturbations. Transférée à la Direction générale des finances publiques (DGFiP), cette collecte accuse des retards importants qui fragilisent de nombreux CAUE : gel des recrutements, réduction d'activité, voire cessations programmées d'activité.

Certaines situations sont déjà critiques : liquidation en cours du CAUE de la Manche, menace de dissolution dans l'Orne. Durant l'année 2024, 77 postes ont été supprimés dans le réseau. Pour les collectivités, la perte est double : elles voient disparaître un service public de proximité essentiel et perdent une ressource précieuse pour soutenir leurs politiques d'aménagement.

CAUE : la disparition silencieuse d'un service public essentiel

Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) traversent une crise profonde. Fragilisés par la chute de leur financement, ces organismes jouent pourtant un rôle déterminant dans la qualité architecturale des territoires. Derrière leur avenir incertain, c'est aussi ceux de la commande publique, de l'accès des citoyens à l'architecture et de la place des architectes dans les projets locaux qui se trouvent menacés.

Un impact direct pour les architectes

La fragilisation des CAUE ne touche pas seulement l'ingénierie territoriale, elle affecte directement la capacité d'intervention des architectes. La diminution du conseil en amont conduit à des projets moins préparés, moins structurés, dont la programmation et les objectifs sont parfois flous. Le travail des CAUE joue pourtant un rôle décisif dans la maturité des projets et, par conséquent, dans la qualité de la commande adressée aux concepteurs.

Leur affaiblissement se traduit aussi par un accompagnement moindre des élus. Or ce travail de sensibilisation et de formation contribue à créer une demande architecturale éclairée, à rappeler le rôle du maître d'œuvre et à encourager le recours aux architectes.

Enfin, les CAUE assurent une présence essentielle dans la mise en valeur du tra-

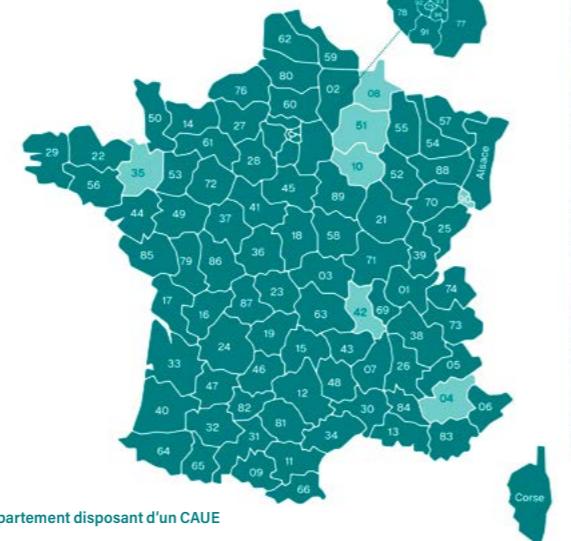
vail des architectes : expositions, visites de réalisations, actions culturelles, rencontres professionnelles. Ces initiatives renforcent l'ancrage local des agences et nourrissent une culture commune autour de l'architecture.

Un enjeu majeur pour la commande publique et la culture architecturale

La Fédération nationale des CAUE appelle aujourd'hui à des mesures urgentes pour garantir la continuité de ce service public. Mais au-delà de la question budgétaire, c'est la capacité des territoires à bénéficier d'un conseil gratuit, indépendant et enraciné localement qui est en jeu.

Pour les architectes, l'enjeu est clair : sans CAUE, c'est la qualité de la commande qui se dégrade, la demande qui s'affaiblit et la visibilité de la profession qui recule. ■

LES 92 CAUE ET LES GROUPEMENTS RÉGIONAUX DE CAUE



Comment nos voisins placent les architectes au cœur du cadre de vie	p. 8
L'Europe des architectes	p. 10
Ouverture d'un bureau du CNOA à Bruxelles	p. 12
Entretien avec Ruth Shagemann, ancienne présidente du Conseil des architectes d'Europe	p. 13

DOSSIER

DOSSIER

Cadre de vie : ce que nous disent nos voisins européens





Comment nos voisins placent les architectes au cœur du cadre de vie

Partout en Europe, architectes, ingénieurs, urbanistes et paysagistes travaillent ensemble pour façonner les espaces du quotidien.

Le Pacte vert européen, le Nouveau Bauhaus européen ou encore les débats sur le climat et le logement ont rapproché l'architecture des politiques publiques. Mais il manque encore une reconnaissance explicite : l'architecture n'est pas seulement une activité sectorielle, c'est un levier stratégique de transformation du cadre de vie.

Une différence culturelle : l'Europe de la transversalité

Chez certains de nos voisins, la qualité de l'espace bâti est envisagée comme un sujet systémique où architecture, paysage, ingénierie, mobilité, climat et usages forment un tout.

L'Allemagne illustre bien cette approche intégrée. La notion de Baukultur (culture de la construction), inscrite dans les politiques publiques depuis plus de vingt ans, place la qualité architecturale et urbaine au rang de responsabilité collective. Les concours y sont largement utilisés pour mettre autour de la table architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs et collectivités dès les préemises du projet.

Au Danemark et aux Pays-Bas, la culture du projet repose sur une forte tradition interdisciplinaire. La poli-

tique architecturale danoise, élaborée conjointement par plusieurs ministères, affirme que l'architecture sert le quotidien des citoyens et englobe bâtiments, paysages et villes.

En Finlande, architectes et paysagistes travaillent étroitement avec les municipalités pour développer des solutions fondées sur la nature et adaptées au climat.

«En Europe, transdisciplinarité et qualité sont étroitement liées», explique Ruth Schagemann, présidente du Conseil des architectes d'Europe de 2022 à 2025. *Ceux qui obtiennent les meilleurs résultats sont ceux qui pensent le cadre de vie de manière globale, en croisant les expertises au lieu de les juxtaposer.*»

La tradition française distingue plus nettement les métiers : l'ingénierie structure largement la commande publique, l'urbanisme relève de dispositifs spécifiques et l'architecture, définie par la loi de 1977 comme mission d'intérêt public, apparaît souvent comme un segment séparé des politiques territoriales. C'est une singularité héritée de l'histoire administrative et des professions réglementées.

Reste que la transversalité n'est pas encore une norme européenne. Beaucoup de pays fonctionnent selon des processus linéaires et fragmentés. Comme l'explique Ruth Schagemann, «les modèles les plus efficaces

“Ceux qui obtiennent les meilleurs résultats sont ceux qui pensent le cadre de vie de manière globale, en croisant les expertises au lieu de les juxtaposer.”

reposent sur des cadres favorisant la collaboration dès l'amont : concours, commandes fondées sur la qualité, outils de planification intégrant climat, mobilité, logement et paysage».

Une différence politique : selon le ministère, le rôle change

En France, l'architecture dépend du ministère de la Culture, ce qui confère une vision forte : l'architecture comme bien culturel et comme expression de l'intérêt général.

Ailleurs, le paysage institutionnel est très différent. En Italie par exemple, le Conseil national des architectes, urbanistes, paysagistes et conservateurs (Consiglio Nazionale degli Architetti, Pianificatori, Paesaggisti e Conservatori, CNAPPC) dépend du ministère de la Justice, ce qui place l'accent sur la régulation et la déontologie.

En Allemagne, les Architektenkammern (chambres des architectes) agissent à l'intersection du logement, de la construction, du territoire et de la Baukultur.

Au Luxembourg, l'Ordre des architectes et des ingénieurs conseils (l'OAI) relève du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, renforçant une approche technique et transversale.

Dans les pays nordiques ou aux Pays-Bas, les organisations professionnelles sont souvent affiliées aux politiques d'environnement, de logement ou d'économie. Ces rattachements modèlent la perception du métier. Là où l'architecture dépend de ministères techniques, elle est considérée comme un outil structurant des politiques publiques. Là où elle dépend de la Culture, comme en France, elle porte davantage la dimension symbolique, esthétique et démocratique du cadre de vie.

«L'architecture n'est pas une réflexion après coup, elle est le fondement d'une Europe résiliente et démocratique», rappelle Ruth Schagemann. Un message qui, partout en Europe, gagne en écho à mesure que les enjeux de logement, de transition écologique ou d'adaptation climatique deviennent plus pressants.

Une différence structurelle : l'organisation des professions

L'organisation des acteurs du cadre de vie varie fortement d'un pays à l'autre et ces différences influencent la manière dont les projets émergent.

Allemagne : un ordre élargi

Les chambres d'architectes incluent plusieurs professions : architectes, urbanistes, paysagistes, architectes d'intérieur. Cette structure unique favorise une culture de projet commune et renforce le rôle de l'architecte dans les politiques territoriales. Les concours, très uti-

lisés, permettent à toutes les disciplines de contribuer dès l'amont.

Luxembourg : un ordre mixte architectes-ingénieurs

La Chambre des architectes et ingénieurs-conseils regroupe plusieurs professions clés : architectes, ingénieurs-conseils, urbanistes, paysagistes, architectes d'intérieur. Cette proximité structurelle fluidifie la coordination des projets et positionne l'acte de bâtir comme un processus collectif.

Italie : des frontières plus souples

L'ordre italien rassemble également plusieurs professions : architectes, urbanistes, paysagistes et conservateurs. La frontière entre missions techniques et missions d'architecture est différente de la tradition française et les collaborations sont institutionnellement facilitées.

France : un ordre protecteur du titre, une structuration sectorisée

L'Ordre garantit l'intérêt public et la déontologie, mais les métiers du cadre de vie restent répartis entre fédérations (ingénieurs), associations (urbanistes) et réseaux spécifiques (paysagistes).

Ces différences structurelles montrent que l'Europe n'avance pas de manière homogène, mais selon des traditions professionnelles et institutionnelles propres à chaque pays. Pourtant, d'après Ruth Schagemann, une constante apparaît : «Partout, la qualité du cadre de vie progresse lorsque les métiers travaillent ensemble, lorsque les procédures valorisent les projets plutôt que les seuls coûts et lorsque l'architecture est pleinement intégrée aux politiques publiques.»

Suite en page 12

LA COMMISSION EUROPÉENNE : QUEL IMPACT POUR LES ARCHITECTES ?

La Commission européenne est l'institution qui initie les règles européennes.

C'est elle qui prépare les directives et règlements qui structurent, ensuite, les politiques nationales. Marchés publics, rénovation énergétique des bâtiments, normes environnementales, logement... Une part croissante de l'environnement professionnel des architectes se décide à ce niveau.

Avant d'être débattus par le Parlement européen et les États membres, les textes sont élaborés au sein de la Commission, en lien avec des experts et des acteurs professionnels. C'est à ce stade que se fixent les grandes orientations : niveau d'exigence, place de la qualité architecturale, reconnaissance des compétences et des missions.

Pour les architectes français, ces décisions ont un impact direct. Elles influencent les règles de la commande publique, les conditions d'exercice, les marges d'innovation et, à terme, la qualité du cadre de vie dans les territoires.

L'Europe des architectes

Panorama de l'organisation de notre profession réglementée en Europe

BELGIQUE

- **Structure** : Ordre des architectes (national) + deux conseils francophone/germanophone et néerlandophone.
- **Rattachement ministériel** : SPF Économie (accès à la profession) + régions (urbanisme & aménagement).
- **Professions représentées** : architectes uniquement.
- **Tradition de concours** : variable selon les régions ; forte tradition de qualité architecturale.
- **Orientation politique** : rôle central de l'architecte dans tout acte de bâtir, garantie de qualité et d'intérêt public.

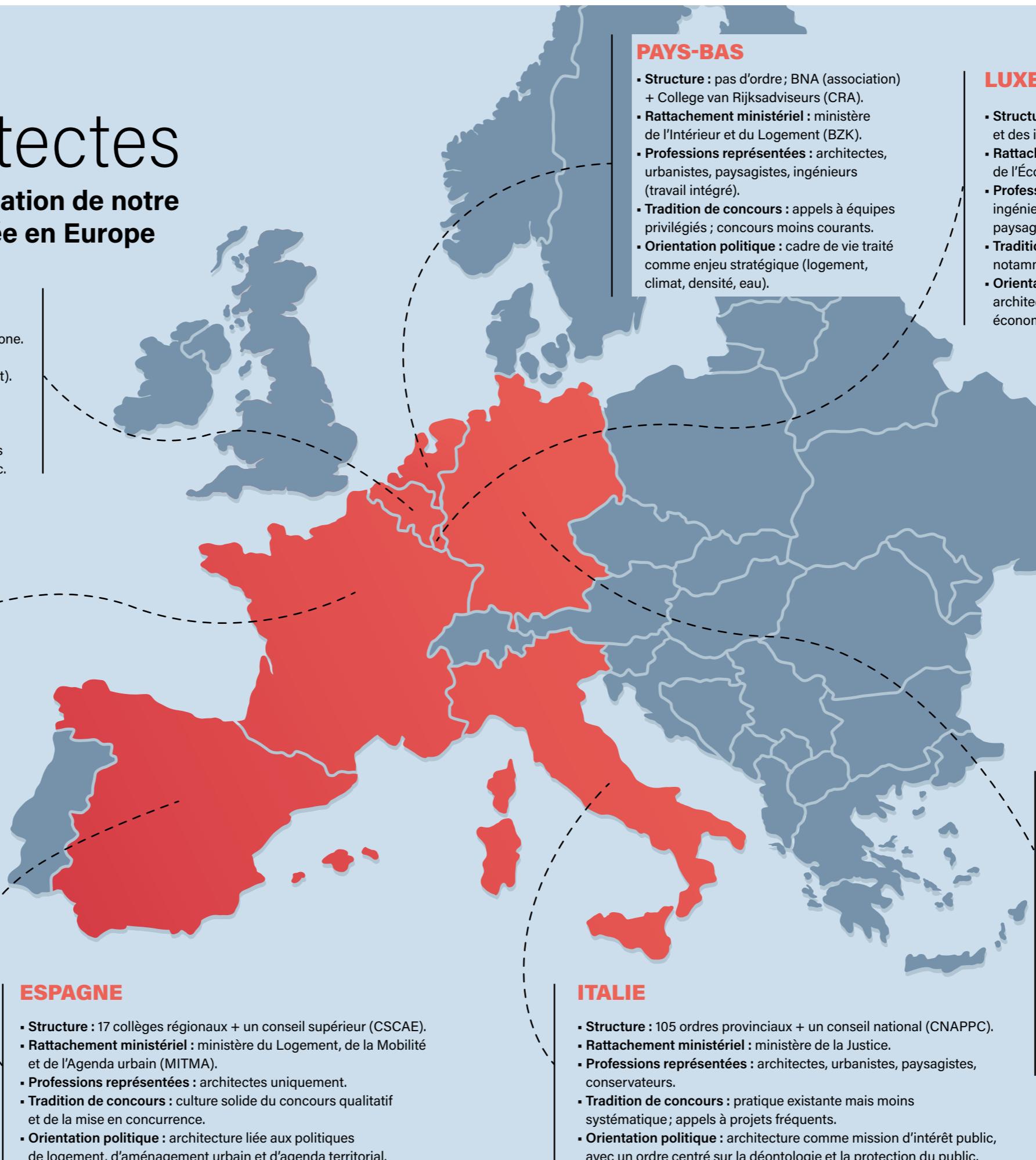
FRANCE

- **Structure** : un Conseil national (CNOA) + 17 Conseils régionaux (CROA).
- **Rattachement ministériel** : ministère de la Culture (loi de 1977).
- **Professions représentées** : architectes uniquement.
- **Tradition de concours** : très forte tradition, pilier de la commande publique.
- **Orientation politique** : architecture reconnue comme expression culturelle et mission d'intérêt public.



À RETENIR

- Dans plusieurs pays européens, les organisations professionnelles sont élargies ou mixtes.
- Le ministère de tutelle influence la manière dont l'architecture est perçue politiquement.
- Partout, la qualité du cadre de vie devient un enjeu stratégique européen.



» Suite de la page 9

Qu'est-ce que cela change pour le cadre de vie ?

Ces différences n'établissent pas de hiérarchie entre les modèles, elles influencent la manière dont les projets sont pensés : là où les professions sont regroupées, les décisions sont plus transversales. Là où les concours sont fréquents, la qualité est tirée vers le haut. Là où les architectes relèvent de ministères techniques, leur action est directement liée aux stratégies nationales.

Cette mise en perspective permet surtout de poser une question simple : comment évoluer pour mieux répondre aux enjeux contemporains climat, logement, réemploi, mobilité, justice sociale ?

En Europe, les professions du cadre de vie se rapprochent, coopèrent et revendiquent un rôle stratégique. La France possède ses forces, ses spécificités et son histoire. Elle peut désormais s'appuyer sur l'expérience de ses voisins pour nourrir son propre chemin, en affirmant une ambition partagée : construire un cadre de vie plus durable, plus juste et plus désirable pour tous. ■



Ouverture d'un bureau du Conseil national de l'Ordre des architectes à Bruxelles : une présence stratégique au cœur de l'Europe



Par Fabien Gantois,
vice-président
du CNOA

Alors que ce dossier met en lumière la manière dont nos voisins structurent leurs politiques du cadre de vie, il nous rappelle une évidence : l'Union européenne est devenue l'un des lieux où se décide l'avenir du métier d'architecte. Réglementation des prestations de services, marchés publics, rénovation énergétique, circularité des matériaux, logement : une part croissante des normes qui réglementent l'exercice de la profession naît à Bruxelles.

Pour mieux participer à ces décisions, l'Ordre des architectes ouvrira prochainement un bureau permanent à Bruxelles au plus près des institutions européennes.

Cette présence nouvelle poursuit un objectif simple : mieux faire entendre la voix des architectes français dans l'élaboration du droit

européen et défendre une vision exigeante de l'architecture comme bien commun.

Elle complétera le travail essentiel mené au sein du Conseil des architectes d'Europe (CAE), tout en permettant au CNOA de porter directement certaines positions nationales, notamment celles liées à la régulation de la profession, à la qualité des projets, à la commande publique ou aux filières de matériaux biosourcés et géosourcés.

S'installer à Bruxelles signifie mieux comprendre les dynamiques européennes, suivre les dossiers en temps réel et développer des liens plus étroits avec la Commission et les parlementaires européens.

Dans un contexte de transition écologique, de pression sur le logement et d'évolution rapide des cadres réglementaires, cette présence constitue un pas décisif : celui d'un Ordre des architectes plus engagé, plus audible et plus influent.

Le Conseil des architectes d'Europe (CAE), la voix collective des architectes européens

Le CAE est l'organisation représentative des architectes auprès des institutions européennes. Il rassemble les ordres et organisations professionnelles de plus de 30 pays, représentant près de 600 000 architectes en Europe. Il intervient sur l'ensemble des textes européens ayant un impact sur le cadre de vie : marchés publics, services, efficacité énergétique des bâtiments, rénovation, logement, transition écologique, qualité architecturale.

Par sa nature européenne, le CAE porte une parole de convergence et de compromis entre des systèmes professionnels très différents. Il joue un rôle essentiel de veille, de plaidoyer et de dialogue avec la Commission européenne, le Parlement et les autres parties prenantes. Cette action collective constitue un levier indispensable pour défendre la qualité du cadre bâti à l'échelle européenne.



“ Nous avons tout intérêt à apprendre davantage les uns des autres.”

Comment les pays européens abordent-ils la transversalité entre architecture, ingénierie, urbanisme et paysage ?

J'observe depuis quelques années un mouvement clair vers la pensée intégrée. Le Danemark et les Pays-Bas en sont de très bons exemples : la collaboration interdisciplinaire y fait partie de la culture du projet, soutenue par des commandes publiques fondées sur la qualité. En Finlande, architectes et paysagistes coconstruisent avec les municipalités des solutions fondées sur la nature.

Encourager ces approches a été l'un des fils conducteurs de ma présidence. Nous avons travaillé avec IFLA Europe sur la loi de restauration de la nature, développé une approche commune pour un futur instrument européen sur les services de planification et signé avec plusieurs professions la Déclaration de Luxembourg pour une commande publique axée sur la qualité.

En France, la loi de 1977 définit l'architecture comme une mission d'intérêt public. Cette notion existe-t-elle ailleurs en Europe ?

La France a été pionnière en affirmant clairement l'intérêt public de l'architecture. La loi de 1977 demeure l'un des textes les plus influents en Europe et a inspiré de nombreux cadres nationaux. On retrouve des formulations similaires ailleurs, sous des formes différentes : en Allemagne, les Baukulturelle

TROIS QUESTIONS À

Ruth SCHAGEMANN

ancienne présidente du Conseil des architectes d'Europe (2021-2025)

Leitlinien font de la qualité architecturale une responsabilité publique ; en Italie, cette dimension passe par la culture, le patrimoine et la protection des paysages ; dans les pays nordiques, elle s'incarne dans des systèmes de planification fondés sur une forte culture du design. Une tendance marquante s'affirme aujourd'hui : la mise en place de politiques architecturales nationales, de systèmes de revue de projets, d'appels d'offres fondés sur la qualité, et la création de postes d'architecte de l'État ou de la Ville. L'Estonie vient, par exemple, de nommer un State Architect pour porter une vision nationale cohérente. Grâce à la France, de plus en plus de pays partagent désormais la conviction que l'architecture est un bien commun.

Face à l'urgence climatique, à la crise du logement ou à la rareté des ressources, observe-t-on une réponse européenne commune ou des approches divergentes ?

Les deux et c'est toute la richesse de l'Europe. Il existe une convergence nette autour de grandes priorités : décarbonation, circularité, réemploi, logement abordable, qualité des espaces publics. Les programmes européens comme Renovation Wave, le New European Bauhaus ou l'Affordable Housing Initiative créent un socle partagé. Mais chaque pays avance avec ses propres outils : le Danemark intègre

l'analyse de cycle de vie au permis de construire ; les Pays-Bas et l'Autriche développent des stratégies ambitieuses de circularité ; la France renforce ses réglementations bas carbone ; l'Allemagne mise sur la rénovation massive ; l'Espagne articule logement social et régénération urbaine. Cette diversité permet d'expérimenter et d'apprendre avant de diffuser ce qui fonctionne. Nous avançons vers une réponse européenne commune non pas uniforme, mais convergente et nous avons tout intérêt à apprendre davantage les uns des autres. ■

Architecte formée à Braunschweig et Stuttgart en Allemagne, Ruth Schagemann fonde en 2006 l'agence Viceversa Architektur + Medien. Très engagée dans les instances européennes, elle siège au conseil d'administration du Conseil des architectes d'Europe (ACE) dès 2016 avant d'en devenir présidente pour deux mandats successifs : 2022-2023 puis 2024-2025. Elle dirige aujourd'hui le bureau bruxellois de la Chambre fédérale des architectes allemands (BAK) et représente l'ACE au sein de l'Alliance Davos Baukultur et du comité d'honneur des prix EUmies.

Président du Conseil national de l'Ordre des architectes depuis juin 2024, Christophe Millet défend une vision engagée de la profession. Un Ordre des architectes décomplexé, à l'écoute du terrain, capable de peser dans le débat public et de fédérer tous les acteurs du cadre de vie autour d'une ambition commune : faire de l'architecture une réponse politique et culturelle aux crises de notre temps.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur la place et le rôle de l'Ordre ?

Dans ses missions fondamentales, l'Ordre des architectes assume pleinement son rôle. La tenue du Tableau, la protection du public, le service rendu aux collectivités, la vérification des diplômes et des assurances. Mais au-delà de ces fondations, il doit affirmer sa place dans le débat public. C'est la seule instance qui regroupe l'ensemble des architectes tout en défendant l'intérêt général de l'architecture. Dans un écosystème riche mais fragmenté – syndicats, associations, CAUE, écoles –, l'Ordre des architectes a vocation à jouer un rôle de chef d'orchestre, capable d'articuler une vision commune du cadre de vie, des territoires jusqu'au plan national.

Aujourd'hui, le CNOA a trouvé sa place dans le débat politique et sociétal. Face aux crises du logement, du climat ou des ressources, l'architecture a des réponses à apporter et l'Ordre des architectes a la légitimité pour les incarner et les promouvoir.

Comment retrouver le lien entre l'Ordre et les architectes, notamment les plus jeunes et les petites agences ?

L'une des priorités de ce mandat, c'est justement de renouer un dialogue vivant entre l'Ordre et les architectes. Pendant trop longtemps, ce lien

s'est résumé à la cotisation annuelle. Nous voulons qu'il redevienne un espace d'échanges, d'écoute et de soutien.

Dans chaque région, des actions concrètes se mettent en place par l'accueil des nouveaux inscrits, l'accompagnement juridique et la valorisation de la culture architecturale. L'Ordre doit être un lieu de dialogue partagé, d'abord entre architectes, puis avec l'ensemble des acteurs du cadre de vie. Au niveau national, nous travaillons à rendre l'Ordre des architectes plus accessible, plus à l'écoute. Je passe beaucoup de temps à aller à la rencontre des architectes, dans les territoires, les villes, parfois même à l'étranger. Écouter, comprendre, partager leurs réalités, c'est ainsi que l'on construit une politique juste. Ce dialogue doit être réciproque. Les architectes nourrissent l'Ordre de leurs expériences, et en retour, il les aide à faire face aux crises. C'est ainsi que nous avançons ensemble, dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée.

Comment cette mission d'intérêt public s'incarne-t-elle concrètement dans les actions du CNOA ?

L'intérêt public de l'architecture, c'est le fil rouge de tout ce que nous faisons. Ces dernières années, plusieurs programmes l'ont rendu tangible. D'abord, le plaidoyer *L'architecture comme solution*, publié en 2022 puis actualisé en 2025, rappelle que l'architecture est un levier essentiel pour répondre aux crises du logement, du climat et du lien social. Ensuite, le programme « 1 maire, 1 architecte » a renforcé le dialogue avec les élus qui font notre pays, notamment au Salon des maires, pour montrer que chaque commune, grande ou petite, peut s'appuyer sur les architectes pour accompagner ses transitions. Et à travers le cycle « Architectures et Territoires », nous multiplions les rencontres partout en France et outre-mer. Ces rendez-vous abordent des sujets très concrets – densification, gestion du littoral, réemploi,

ressources locales – autant de défis auxquels les architectes répondent par des solutions adaptées et opérationnelles.

Le Conseil national s'est aussi doté d'une organisation capable de dialoguer avec l'ensemble des ministères. Bien sûr, notre tutelle reste la Culture, mais nos sujets concernent aussi l'Agriculture, la Santé, la Transition écologique, l'Économie ou encore l'Éducation. L'architecture se situe au croisement de toutes ces politiques publiques. Notre objectif est clair. Faire en sorte que, dans chaque décision sur le cadre de vie, la voix de l'architecture soit entendue et reconnue.

Vous avez fait de la réhabilitation et de l'adaptation au changement climatique deux priorités fortes. En quoi ces axes redessinent-ils la feuille de route du CNOA ?

Le cadre de vie de demain est déjà là. Nos bâtiments, nos paysages, nos villes existent. L'enjeu n'est plus de conquérir, mais d'en prendre soin. Réhabiliter, c'est répondre à toutes les crises que nous traversons. C'est valoriser les filières locales, préserver les emplois, réduire l'empreinte carbone et rendre à nouveau désirables nos territoires, centres-bourgs, villes moyennes et paysages du quotidien. Dans les métropoles, la question est complémentaire. Face à la montée des températures, il faut rendre la ville habitable. Adapter les logements, les équipements publics, les espaces extérieurs. Au fond, les typologies importent peu. Ce qui compte, c'est la réponse apportée. D'avoir un projet d'architecture juste, sobre, au service des usages et du confort de vie.

C'est cette vision que l'Ordre des architectes porte au quotidien, en travaillant sur les règles d'urbanisme,

la formation des acteurs et la reconnaissance du rôle de l'architecte dans toute transformation du bâti.

Pourtant, les règles d'urbanisme distinguent encore fortement le neuf, l'extension et la réhabilitation. Faut-il repenser ce système ?

Ces frontières n'ont plus vraiment de sens. Les projets sont de plus en plus hybrides et peuvent mêler rénovation, transformation, surélévation et réemploi. Il faut donc revoir notre logique d'autorisation d'urbanisme. L'idée serait de revenir à une autorisation unique, un permis de construire « simplifié » qui replace la question architecturale au centre et facilite la lecture pour tous (pétitionnaire, MOE – maîtrise d'ouvrage – et autorités délivrantes). Mais cette simplification doit s'accompagner d'un véritable changement de culture. Il s'agit de passer d'une culture de l'instruction à une culture de la conformité. Aujourd'hui, beaucoup d'énergie est consacrée à instruire des projets qui, en définitive, ne sont pas construits comme prévu. L'enjeu, c'est que les maires ou les collectivités puissent s'appuyer sur les architectes pour garantir la conformité architecturale des projets réalisés. Ce changement rendrait le système plus juste, plus lisible et redonnerait à l'architecte un rôle

central dans la qualité du bâti, en continuité directe avec les enjeux de réhabilitation et de transformation des territoires.

L'Ordre des architectes est aussi un acteur du débat public. Comment faites-vous pour renforcer sa voix face aux autres acteurs de la filière ?

Notre rôle, c'est de fédérer. L'Ordre des architectes réunit régulièrement l'ensemble des acteurs de l'écosystème architectural, syndicats, associations, ABF (Architectes des bâtiments de France), Société française des architectes, Académie d'architecture. Nous échangeons sur les grands sujets de société et sur les textes législatifs en préparation. Depuis un an, les Afterworks de l'architecture rassemblent chaque trimestre une centaine de personnes issues de toutes ces organisations. L'objectif n'est pas que le CNOA impose une ligne, mais qu'il joue ce rôle de chef d'orchestre en organisant le dialogue et en identifiant des priorités communes.

Cette dynamique s'étend désormais à l'international. Nous ouvrirons en 2026 un bureau à Bruxelles pour renforcer notre présence auprès de la Commission européenne et dialoguer avec nos partenaires ingénieurs, urbanistes, paysagistes, économistes. En Europe, la maîtrise d'œuvre est souvent mieux identifiée que la seule architecture. Il est donc essentiel que la France participe à cette structuration commune tout en préservant la spécificité de son modèle, fondé sur l'indépendance de l'architecte et sur la loi de 1977. À l'étranger, on mesure combien cette indépendance est précieuse. Elle garantit un cadre de vie de qualité et une expression culturelle forte.

Au-delà de l'action institutionnelle, c'est aussi la place de l'architecte dans la société qui se transforme. Quel rôle doit-il jouer demain ?

Le rôle de l'architecte ne sera plus seulement de construire ou de répondre à une commande, mais de fabriquer la commande. Dans un monde où tout est déjà là, où il s'agit moins de bâtir que de transformer, la commande devient un projet d'architecture à part entière. C'est en amont de la maîtrise d'œuvre que se joue l'essentiel, là où se décident le cadre de vie, les usages et la gestion des ressources. L'architecte doit aussi protéger ce qui fonde son métier, l'indépendance et l'intérêt général. Ce sont deux biens précieux, garants de la qualité de notre architecture et de sa reconnaissance à l'international. Et j'invite les architectes à aller à la rencontre des élus locaux, notamment dans les communes : c'est au plus près du terrain que s'inventent les politiques publiques.

En partageant leur lecture du territoire, du climat ou du patrimoine, les architectes peuvent aider les élus à formuler des projets cohérents et désirables. C'est aussi cela, être acteur du changement. L'architecture est un devoir politique et ceux qui la font doivent en être les acteurs engagés. ■



© Julien Faisimagne

Christophe Millet :

« L'architecture a des réponses à apporter, l'Ordre des architectes a la légitimité pour les incarner. »

Loi MOP

Quarante ans et toujours essentielle à la qualité architecturale

Promulguée en 1985, la loi MOP encadre les relations entre maîtres d'ouvrage publics et maîtres d'œuvre privés. Elle garantit la qualité des constructions et la clarté des responsabilités. Mais face aux mutations de la commande publique, son équilibre se fragilise.



La loi MOP (pour Maîtrise d'ouvrage public et Maîtrise d'œuvre privée) pose un principe simple : chacun son rôle. Le maître d'ouvrage définit les besoins et les objectifs du projet ; le maître d'œuvre conçoit et dirige la réalisation.

Ce cadre, unique en Europe, assure la cohérence des opérations publiques, renforce la qualité architecturale et garantit la bonne utilisation des fonds publics. Car avant 1985, les responsabilités étaient floues et les procédures disparates.

En instaurant des missions précises, la loi a clarifié les relations entre acteurs, inscrit la création architecturale dans l'intérêt général et consacré la place centrale de l'architecte dans la conception du cadre bâti.

Des fragilités apparues ces dernières années

Depuis quelques années, le dispositif MOP subit des assouplissements qui fragilisent sa portée.

La loi ELAN de 2018, par exemple, a supprimé l'obligation de concours pour les bailleurs sociaux. Résultat : la part de logements sociaux produits en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) a explosé, passant de 1% en 2007 à plus de 50 % en 2024 (51 pour être précis). Ce mode de production marginalise la maîtrise d'œuvre indépendante et affaiblit la qualité architecturale.

Comment se déroule une opération MOP ?

1 / Le besoin

- Une commune souhaite construire une école primaire.
- Le maître d'ouvrage (la mairie) définit ses objectifs : capacité d'accueil, budget, performances environnementales, intégration dans le quartier.

2 / Le concours

- Un concours d'architecture est lancé, conformément à la loi MOP.
- Les candidats présentent leurs projets, évalués par un jury associant élus et experts.
- Le lauréat est choisi selon la qualité architecturale, la pertinence fonctionnelle et le coût global.

3 / La mission complète

- L'équipe lauréate (architecte et bureaux d'études) suit toutes les phases : conception, consultation des entreprises, direction du chantier, réception du bâtiment.
- Cette continuité garantit la cohérence du projet et la maîtrise des coûts jusqu'à la livraison.

4 / Le résultat

- Un bâtiment durable, bien inséré dans son environnement, conçu avec les usagers et pensé pour évoluer.
- La qualité n'est pas le fruit du hasard : elle est intégrée dès le départ grâce au dialogue entre élus, architectes et ingénieurs.

« Loi MOP », un nom qui perdure... sans loi.

Depuis l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, cette loi n'existe plus en tant que texte autonome : l'essentiel de ses dispositions a été abrogé (à l'exception de son article 1^{er}) et intégré au code de la commande publique (CCP), notamment dans sa deuxième partie consacrée aux marchés publics (articles R. 2100-1 à R. 2691-1). Pour autant, l'expression « loi MOP » reste d'usage dans la profession.

Dans le même temps, les cas de recours aux marchés globaux (conception-réalisation, marchés de performance, etc.) se sont multipliés. Pensés pour des projets très techniques, ils sont désormais utilisés pour des opérations courantes, court-circuitant la logique de séparation entre conception et exécution.

L'architecte, souvent intégré au groupement d'entreprises, perd alors son indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage. Or cette indépendance est la clé d'une architecture de qualité, libre de défendre l'intérêt général.

Adapter la loi aux enjeux contemporains : vers une MOP 2 ?

Si la loi MOP reste la référence pour la commande publique, elle doit aujourd'hui composer avec de nouveaux outils : BIM (Building Information Modeling), industrialisation, urgence climatique... L'objectif n'est pas de la remplacer, mais de l'adapter sans en dénaturer les principes : indépendance, qualité, intérêt général.

Parmi les pistes évoquées :

- Le PRO collaboratif, pour associer les entreprises dès la conception sans rompre l'indépendance de la maîtrise d'œuvre.
- L'extension du concours d'architecture aux réhabilitations lourdes, qui représentent désormais l'essentiel des projets publics.
- Une meilleure prise en compte des usagers (maîtrise d'usage) afin que les bâtiments répondent vraiment aux besoins de ceux qui les occupent.

Un levier indispensable

La loi MOP n'est pas une relique, mais un repère. Elle a façonné quarante ans de constructions publiques et reste le meilleur outil pour concilier performance, indépendance et qualité architecturale. À l'heure de la transition écologique et des budgets contraints, elle demeure un levier indispensable pour bâtir durablement – et intelligemment. ■

Q&A

C'est quoi la loi MOP ?

Un cadre qui définit les relations entre le maître d'ouvrage public (le commanditaire) et le maître d'œuvre (l'équipe de conception).

Pourquoi elle reste essentielle ?

Parce qu'elle garantit la qualité, la transparence et l'indépendance des projets publics.

Pourquoi certains la critiquent ?

On lui reproche d'être trop lente ou complexe, mais ces lenteurs sont souvent le prix d'une meilleure qualité.

Et demain ?

Une évolution, oui ; un renoncement, non. La MOP doit rester le socle de la commande publique de qualité.

1985

Adoption de la loi MOP.

1993

Décret d'application précisant les missions de maîtrise d'œuvre.

2018

Loi ELAN – fin du concours obligatoire pour les bailleurs sociaux.



Réparer le cadre bâti : de la croissance urbaine à la sobriété

Face aux crises écologiques et sociales, réparer l'urbain impose de repenser nos façons de bâtir. En valorisant l'existant, en limitant l'emprise au sol et en privilégiant la sobriété, architectes et collectivités ouvrent la voie à une ville plus juste, plus durable et réellement vivable.

Nos sociétés occidentales n'ont jamais été aussi riches et n'ont jamais utilisé autant de ressources.

Pourtant, la ville ne semble pas répondre aux besoins de ses habitants. Ses promesses peinent à se matérialiser : précarité, exclusion, cohabitation forcée, surpeuplement, perte de qualité... 12 millions de personnes sont concernées par le mal-logement en France. Comment résoudre cette équation ? Pourquoi, malgré d'importants moyens, nos villes ne parviennent-elles pas à répondre à ces besoins ? Tentons d'identifier les leviers à actionner afin de rendre nos villes résilientes, inclusives et durables.

Un urbanisme hors sol

L'une des difficultés rencontrées par le cadre bâti contemporain repose sur l'externalisation des effets négatifs liés à sa production : nous comptabilisons la production et les coûts financiers associés, mais les effets sur la biodiversité, le climat ou les ressources sont peu ou jamais pris en compte.

Prenons l'exemple de la construction d'un nouveau quartier. À première vue, elle peut sembler opportune : elle apporte de nouveaux logements et services. Mais elle contribue également aux émissions de gaz à effet de serre, à l'artificialisation des sols, à l'épuisement des ressources ou encore à la destruction des écosystèmes. Dès lors que l'ensemble des conséquences de l'acte de bâtir sont comptabilisées, positives comme négatives, la question du gain net et de l'opportunité de construire

Un exemple d'étalement pavillonnaire entraînant une forte dépendance à la voiture.

La croissance infinie de la production, de l'extraction de ressources et l'absence de prise en compte des conséquences associées est une impasse (...) dans un monde aux ressources limitées et aux systèmes toujours plus déstabilisés.

n'est plus évidente. Ces composantes, ignorées jusque-là, remettent en question le résultat. La façon d'appréhender le cadre bâti doit être renouvelée pour le réinsérer systématiquement dans son contexte environnemental.

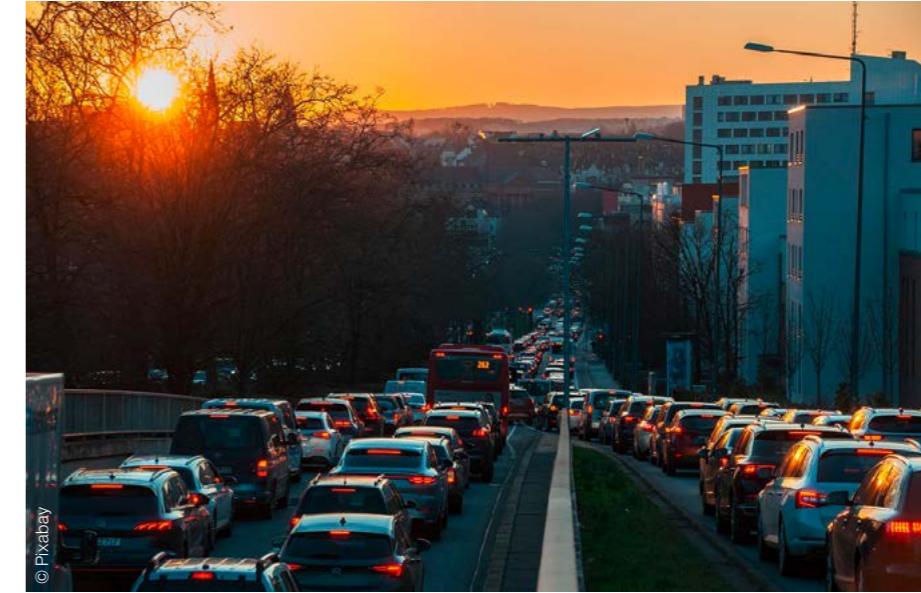
Une parenthèse productiviste à refermer

Le contexte de crises multiples auxquelles nous faisons face est en partie le fruit de nos habitudes constructives, non soutenables car fondées sur l'extraction toujours plus importante de ressources finies. Cette forme de développement, relativement récent, trouve son origine avec l'essor des énergies fossiles. Les immenses quantités d'énergie désormais disponibles ont permis une consommation de ressources et une production de déchets qui sont allées bien au-delà du gérable. Ainsi, dès le 24 juillet dernier, nous avions déjà consommé un volume de ressources supérieur à ce

Construction de logements en extension urbaine.



Embouteillage en entrée de ville.



que la planète est capable de régénérer sur l'année entière. Nous dépassons donc les flux soutenables de production et piochons sans compter dans un stock de ressources limitées, avec pour conséquence de dégrader les systèmes de la planète et de multiplier les points de vulnérabilités et de crises.

Abondance versus sobriété

L'abondance énergétique et matérielle de nos sociétés nous a éloignés des impératifs de sobriété et d'efficacité : pourquoi mener des études complexes de revitalisation d'un cœur de ville délaissé lorsque l'on peut simplement construire un quartier pavillonnaire en périphérie ? En 40 ans, les surfaces artificialisées en France ont augmenté de 70 % quand dans le même temps, la population n'a augmenté que de 20 %. Au fil des décennies, ces transformations architecturales ont eu des effets économiques, culturels et sociaux. Dans un cadre bâti toujours plus étalé, les équipements collectifs sont moins rentables, parfois sous-utilisés et souvent plus difficiles à financer. Les équipements individuels doivent alors prendre le relais : jardins individuels plutôt que parcs publics, voitures individuelles plutôt que transports en commun, piscines individuelles plutôt que piscines publiques... Cette privatisation des biens et services pénalise les plus précaires. Pour eux, se rendre en voiture dans un logement en périphérie éloignée implique d'importantes dépenses en carburant.

Ainsi, en dépit de leurs coûts pour la collectivité et de leurs effets pervers, la recherche de l'abondance matérielle et l'étalement urbain suscitent toujours de nombreuses aspirations. Le pavillon individuel neuf reste le modèle recherché ! Pour remettre en cause ces aspirations, il est indispensable de rebattre les cartes de la chaîne de valeur de l'économie de la construction, voire de l'économie tout entière.

► Faire mieux avec moins : des solutions existent

Le concept de réparation urbaine substitue la circularité (réparation, réemploi, rénovation) à la linéarité (extraction de ressources, construction neuve, étalement urbain, production de déchets).

Cette approche, alliant réparation et optimisation, est une solution pour faire plus avec moins :

- Moins d'artificialisation des sols, dans un contexte de changement climatique, c'est moins d'inondations.
- Plus d'écomatériaux, de réemploi et de réhabilitation, c'est un patrimoine local mieux préservé et investi ; c'est moins d'impacts environnementaux et un moindre besoin de construction neuve.
- Un cadre bâti moins étendu et plus dense, c'est moins de voitures, donc plus d'économies pour les habitants et moins de pollution grâce aux transports en commun.

Cette approche cherche à consommer moins de ressources, s'étaler moins, construire moins, produire moins, tout en atteignant plus d'objectifs. Yamina Saheb du GIEC résume ainsi la démarche : « Pre-nons l'exemple de la crise du logement. Si on mettait en

**Aujourd'hui,
faire moins coûte
souvent plus cher...
Les incitations
économiques,
fiscales et
administratives ne
sont pas dirigées
vers la sobriété.**



Transformation
de bureaux en
288 logements
sociaux.
Rue Mouzaïa, Paris.
CANAL architecture.

place des politiques de sobriété, la priorité du gouvernement serait d'identifier les mètres carrés non utilisés ou sous-utilisés pour les orienter vers les besoins de logement. Pour éviter d'utiliser de nouveaux matériaux, de nouvelles parcelles de sol et réduire la consommation d'énergie et les émissions liées à la construction.»

Si ces pratiques d'efficacité ne se diffusent pas massivement, c'est qu'un paradoxe subsiste : aujourd'hui, faire moins est souvent perçu comme coûtant plus cher dans une analyse à court terme.

Pourtant, des exemples de bonnes pratiques existent. L'atelier d'architecture Canal est parvenu à donner forme à cette idée de la réparation à travers le projet de transformation d'un ancien immeuble de bureaux en 288 logements sociaux et espaces de coworking, rue Mouzaïa à Paris. Les équipes ont su développer un programme mixte, rénover le bâtiment avec une approche bioclimatique et enfin prendre en compte une éventuelle future mutation du bâti. Ces transformations ne sacrifient ni programmation ambitieuse, ni économies de moyens, ni haute performance environnementale. Au contraire. Absentes du cadre bâti original, ces qualités font désormais partie intégrante du nouveau bâtiment, démontrant que l'on peut faire mieux avec moins.

Ainsi, le mantra « faire avec » constitue une réponse pertinente à toutes les échelles, et ce pour tous les territoires. Dans le hameau de Terrolles, à Domaize (près de Clermont-Ferrand), une ferme abandonnée a été rachetée par la commune pour créer trois logements sociaux : de nombreux habitants du territoire y sont éligibles. Alors que les études préalables des bureaux d'étude préconisaient un scénario de démolition/reconstruction, l'architecte Boris Bouchet et les élus locaux se sont appuyés sur le « déjà-là » pour produire un cadre de vie agréable en tirant profit des beaux volumes existants.

Du logement à l'habitat

Au-delà de la réponse apportée à la nécessité d'une société plus sobre, l'architecture de la réparation propose des aménités permettant de passer d'une politique du logement à une politique de l'habitat. Elle propose une réflexion globale sur l'espace vécu, s'appuyant sur une concertation avec les habitants pour identifier leurs besoins et proposer des projets sur mesure. La politique de l'habitat ne distingue plus les espaces publics et les espaces privés comme deux espaces hermétiques et indépendants.

Le concours Europan illustre cette démarche. Il a permis à l'agence d'architecture BNR de mener une réflexion sur l'habitat à Saintes, en Nouvelle-Aquitaine. Le projet a su tirer le meilleur parti de l'espace : la rénovation d'un îlot urbain historique retrouvant jardins, calme et confort. Par ses propositions, l'agence d'architecture a su adapter un bâtiment de centre ancien à des modes de vie contemporains, tout en proposant une solution prenant en compte les contraintes du changement climatique grâce aux espaces verts perméables et rafraîchis. Cette approche est également développée à l'étranger : ainsi pour créer un habitat cohérent, la ville de Séoul a transcendé la frontière rigide entre logement privé et espace public urbain. La rivière Cheonggyecheon, asséchée et transformée en voie rapide en 1968, a été rendue au public en 2005 pour en faire un espace de promenade et de vivre-ensemble. L'espace public autrefois hostile aux habitants est désormais réintgré dans l'habitat partagé.

Rénovation de l'îlot de l'Arc de Triomphe, Saintes.
BNR Architectes (Babled-Nouvet-Reynaud).



© Pierre-Yves Brunaud

Trois logements sociaux à Domaize, dans une ferme rénovée. Architecte Boris Bouchet.



© Benoit Alazard

Ces exemples illustrent un « déjà-là » utilisé comme une ressource au service de la qualité architecturale.

Ces projets répondent à une critique sur l'acceptabilité de la vie en ville : conflits d'usage, entassement... où espaces de respiration et urbanité sont conjugués.

Vers un nouvel équilibre

Changer de modèle est particulièrement difficile. Les transformations concrètes à grande échelle sont rares. Elles exigent de bouleverser les modèles économiques, de bousculer les pratiques établies des entreprises, de faire évoluer nos institutions, de revoir notre réglementation...

Nous l'avons vu, il s'agit également d'une opportunité pour recréer un cadre bâti partagé où l'on vit « bien », où les besoins des habitants ont été pris en compte pour un cadre de vie apaisé.

Mais nos nombreux exemples nous permettent de constater que l'équation posée en introduction n'est pas insoluble. L'architecture du « déjà-là » et de la frugalité offre des réponses pour un modèle de développement pensé en termes de flux et de stocks limités tout en répondant aux besoins des habitants. Par leur travail, les architectes ont déjà démontré qu'une autre voie existe. ■



DURABILITÉ

En Gironde, un bâtiment-manifeste entre architecture, ingénierie et bon sens

À Langon, le Pôle territorial de solidarité Sud Gironde incarne une certaine manière de construire : sobre, sensorielle et profondément humaine. Conçu par ABF-LAB, un duo d'architectes-ingénieurs, le bâtiment conjugue matériaux biosourcés et géosourcés, confort naturel et procédés low-tech.

Derrière ce projet ambitieux, une conviction : la durabilité ne se décrète pas, elle se construit dans la cohérence. Dès le concours en 2017, les fondateurs d'ABF-LAB Paul Azzopardi et Étienne Feher ont cherché à faire dialoguer confort, énergie, climat et matière. Livré en 2025 après huit ans de gestation, le bâtiment de 2 450 m² accueille les services départementaux de solidarité. Seule l'étanchéité en toiture est issue de la pétrochimie. Sa structure est en bois, ses murs en bottes de paille locale, ses enduits en terre crue prélevée dans la région. Aucune plaque de plâtre, aucune laine de roche, pas de faux plafonds.

L'ouvrage se distingue par son approche respectueuse du contexte urbain et environnemental, mettant en avant une architecture humaine et accueillante.

FICHE TECHNIQUE

- Pôle de solidarité Sud Gironde-Langon (33)
- ABF-LAB : Paul Azzopardi et Étienne Feher, architectes & ingénieurs
- Maîtrise d'ouvrage : Département de la Gironde
- Surface : 2 450 m²
- Coût : 9,5 M€ HT
- Livraison : avril 2025
- Label visé : E3C2
- Matériaux : bois, paille, terre crue, bardage bois brûlé
- Réemploi : 177 radiateurs et portes de l'ancienne gendarmerie
- Particularités : conception bioclimatique, confort passif, ventilation naturelle

«On a refusé de construire avec des produits marqués de têtes de mort sur les fiches de sécurité, explique Étienne Feher. Il ne restait plus grand-chose, mais ce qu'il restait était sain, brut et porteur de sens.»

Le confort comme fil conducteur

Le Pôle de Solidarité n'est pas qu'un objet technique. Il est pensé comme un lieu apaisant, où l'espace, les matières et les ambiances contribuent à créer un sentiment de réconfort pour les usagers. «C'est un bâtiment où l'on vient chercher de l'aide, explique Paul Azzopardi. Il devait être accueillant, rassurant, presque domestique.» D'ailleurs, le chantier lui-même a été une expérience sensorielle : «Ça ne sentait pas le chantier, sourit Étienne Feher. Ça sentait la ferme. La paille, la terre, le bois.»

Les murs en terre crue emmagasinent la fraîcheur nocturne, la façade sud en bois brûlé s'inspire de techniques japonaises ancestrales et un simple interrupteur permet de basculer en ventilation naturelle. Pas d'automate ni de climatisation : le bâtiment respire. Livré pendant un été caniculaire, il a tenu ses promesses : «Il faisait 42 degrés à l'extérieur, personne n'a ressenti d'inconfort.»

Sobriété, durabilité et bioclimatisme

Le projet repose sur une approche bioclimatique affirmée : tirer parti des ressources naturelles du site pour créer du confort plutôt que de le produire artificiellement. Cette logique s'étend aussi à la mise en œuvre, fondée sur la mobilisation de savoir-faire locaux – charpentiers, enduisseurs, flammeurs de bois, reconditionneurs – qui inscrivent le bâtiment dans une économie du lien et de la proximité.

Au-delà des matériaux, le projet interroge la notion même de coût. Un peu plus cher à la construction, le projet est pensé pour durer. «Il faut mettre dans la balance l'entretien, la maintenance, la longévité, souligne Paul Azzopardi. En quelques années, le ratio devient positif.»

L'absence de systèmes mécaniques complexes réduit la consommation énergétique et simplifie l'exploitation du bâtiment : une sobriété qui valorise autant la res-



© Michel Laurent

source et l'humain que l'efficience. Le bâtiment devient alors un bien commun, conçu pour durer non pas par la prouesse technologique, mais par la sobriété de sa conception.

Architecture et ingénierie, un même langage

ABF-LAB réunit une double culture : celle de l'architecte et celle de l'ingénieur. La spécificité de l'agence tient à l'intégration de ces deux compétences en interne, permettant une réflexion simultanée entre la forme, la technique et l'usage à toutes les phases du projet.

«Nous ne visons pas la performance, mais la cohérence, explique Étienne Feher. Nous déconstruisons les systèmes techniques – CVC, électricité – pour revenir à un confort naturel. C'est un travail de conception et d'ingénierie à la fois.»

Cette approche intégrée, où les logiques constructives nourrissent les choix architecturaux et inversement, illustre une pratique résolument transversale. Elle s'inscrit dans un mouvement plus large de la profession, celui d'une architecture capable d'articuler les expertises du cadre de vie au service de l'intérêt général. ■

Le projet mise sur le confort passif et la réduction de l'empreinte carbone en éliminant l'usage de la climatisation au profit de solutions naturelles.



© Ivan Mathe

IA

Une nouvelle donne, entre opportunité et défi déontologique

Elle n'est plus un sujet d'avenir. L'intelligence artificielle s'est imposée comme un outil de taille dans de nombreuses agences d'architecture. Génération d'esquisses, rédaction de courriers, analyse d'offres d'entreprises, aide à la décision technique, voire production de clauses contractuelles, elle libère du temps pour ce qui constitue le cœur du métier : concevoir, arbitrer les contraintes, synthétiser les solutions et donner sens à un projet. Derrière les promesses d'efficacité se posent des questions majeures, surtout lorsqu'il s'agit de conception. Qui est l'auteur d'un projet produit partiellement par une IA ? Comment garantir l'originalité d'une œuvre si l'algorithme s'est nourri de créations préexistantes ? Quelles obligations de transparence s'imposent à l'architecte ? Autant d'interrogations qui invitent à relire, à l'aune de cette technologie, les articles du code de déontologie.

Responsabilité et transparence : des exigences inchangées

Premier principe fondamental : l'architecte reste pleinement responsable des productions issues de son agence, y compris celles réalisées avec l'appui d'une IA. Son intervention ne délieguer en rien son devoir de conseil, son obligation de transparence ou sa responsabilité intellectuelle. En ce sens, l'IA est un outil, au même titre qu'un logiciel, pas un auteur.

Cette exigence s'applique d'abord à la relation avec le maître d'ouvrage. L'article 12 du code dispose que l'architecte doit exercer sa mission « en toute intégrité et clarté » : il doit donc informer son client lorsque l'IA a contribué à la conception. La réglementation européenne sur l'IA (IA Act), entrée en vigueur en 2024, renforce d'ailleurs cette obligation en imposant que tout contenu généré par une IA soit signalé comme tel.

La question de la propriété intellectuelle est tout aussi centrale. L'article 5 interdit à un architecte d'apposer sa signature sur un projet auquel il n'a pas effectivement contribué. Utiliser une IA impose donc de s'interroger sur la part réelle de conception humaine et sur la légitimité

de la signature. Mais le risque dépasse le seul cadre de la production : en ligne, les œuvres architecturales publiées sont désormais susceptibles d'être « aspirées » par les IA pour nourrir leurs bases d'apprentissage, souvent sans consentement. Une vigilance accrue s'impose donc pour protéger les créations et alerter sur ces atteintes possibles à la propriété intellectuelle.

Conserver l'historique des prompts (les instructions données à l'IA) peut constituer une preuve utile en cas de litige.

Préserver l'originalité et éviter le plagiat

L'article 24 du code rappelle une évidence : le plagiat est interdit. Or, une IA générative s'appuie sur d'immenses bases de données d'images et de plans, parfois sans distinction entre œuvres libres de droits et créations protégées. Le risque d'intégrer, même involontairement, des éléments issus de projets signés par des tiers est réel. Pour s'en prémunir, l'architecte doit contrôler les productions générées par l'outil, les modifier si nécessaire et exercer un regard critique. Diffuser sans vérification des rendus créés par IA – ou les présenter comme des références de l'agence – pourrait constituer une faute déontologique. Utiliser l'IA pour simuler des compétences ou détourner une clientèle serait par ailleurs contraire aux articles 18 et 19 relatifs à la concurrence loyale et au respect entre confrères.

À retenir

01

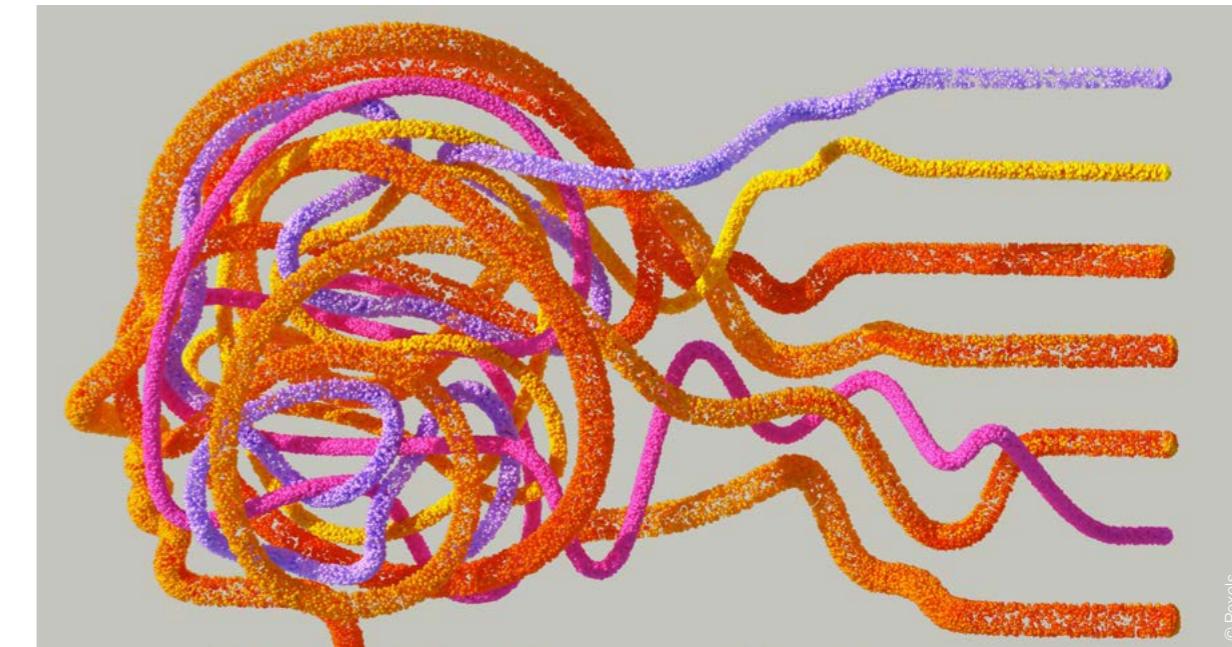
L'IA ne décharge pas l'architecte de ses obligations : il reste seul responsable de ses productions.

02

Transparence, propriété intellectuelle, confidentialité et concurrence loyale doivent rester au cœur de la pratique.

03

Se former, informer ses clients et documenter ses processus sont les clés d'une utilisation éthique et sécurisée.



© Pexels

Secret professionnel et protection des données : vigilance absolue

L'article 14 soumet l'architecte à une stricte obligation de secret professionnel. Confier à une IA des données sensibles – plans de prisons, infrastructures critiques, projets stratégiques – expose à des risques de fuite ou de réutilisation non autorisée. Même si certaines plateformes garantissent la non-diffusion des données (IA fermées), aucune technologie n'est infallible. Les architectes doivent s'assurer que les outils employés respectent les exigences contractuelles de confidentialité et que leurs collaborateurs en sont pleinement conscients.

Un outil à forte empreinte carbone

La question énergétique s'ajoute désormais à celle de la confidentialité. Chaque requête mobilise d'importantes ressources informatiques et, pour les générateurs d'images ou de vidéos, une empreinte carbone considérable. Intégrer l'IA dans la pratique architecturale suppose aussi d'en mesurer l'impact environnemental, au regard des engagements de la profession en matière de sobriété et de ménagement du vivant.

Adapter l'organisation de l'agence et former les équipes

L'intégration de l'IA ne concerne pas seulement les architectes dirigeants : elle implique aussi leurs collaborateurs. L'article 43 du code prévoit que les salariés doivent exercer leurs fonctions dans le respect des règles professionnelles. Ils doivent donc être informés des conditions d'utilisation de l'IA au sein de l'agence et obtenir, le cas échéant, l'autorisation de l'employeur avant d'y recourir. Par ailleurs, l'article 4 rappelle que l'architecte a le devoir d'entretenir et d'améliorer ses compétences.

À mesure que les outils se perfectionnent, la formation à l'IA deviendra un passage obligé. Non seulement pour exploiter son potentiel, mais aussi pour en maîtriser les limites et les implications déontologiques. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

Le 12 novembre 2025, le Conseil national a organisé le webinar « L'apport de l'IA pour les architectes et l'architecture », animé par Frédéric Poulat, conseiller national de l'Ordre des architectes, avec les interventions de Steven Guigoz, architecte, Atelier MIWA et formateur en IA, Amélie Blandin, avocate, Bellenger-Blandin Avocats et enseignante ENSA-Belleville Master BIM, Jean-Pierre Lévéque, architecte, Brenac&Gonzalez&Associés, vice-président du Conseil régional Île-de-France et Olivier Celnik, conseiller national. **Au programme : usages concrets en agence, génération d'images, erreurs fréquentes, méthodologies, retours d'expérience et points de vigilance. **Le replay est disponible sur la chaîne YouTube du CNOA.****



© CNOA

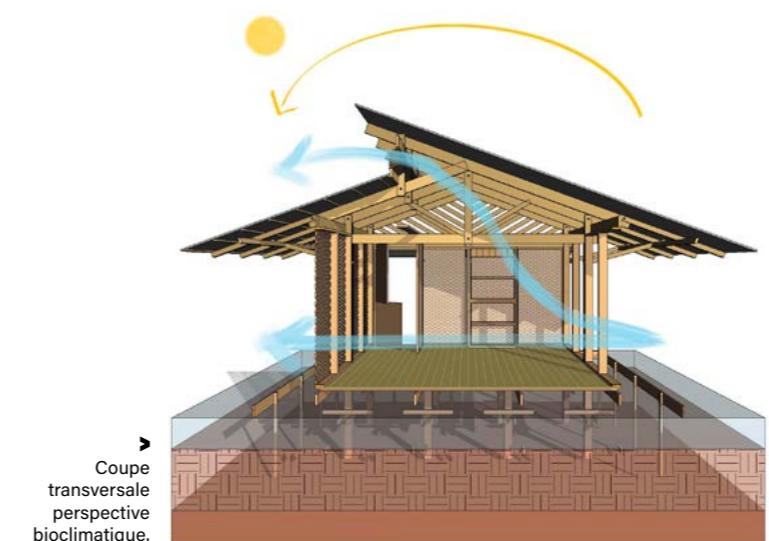
COP30 2025

Quand l'architecture s'invite à la table du climat



Le prototype présenté par le CNOA et ses partenaires est un véritable laboratoire de matériaux durables. Il reflète une approche expérimentale qui s'adapte aux ressources disponibles localement.

À l'occasion de la COP30, organisée à Belém du 10 au 21 novembre 2025 au cœur de l'Amazonie brésilienne, l'Ordre des architectes présentait, avec ses partenaires UFPA, ENSA-PB et LAB*, un prototype d'habitat social pensé pour répondre aux réalités tropicales et aux défis du dérèglement climatique. Longtemps absente des grandes négociations environnementales, l'architecture y trouve une place nouvelle : celle d'un outil au service de l'adaptation et de la solidarité.



Belém, capitale de l'État du Pará, est une ville aux défis multiples. À la jonction des eaux du Guama et du Guajara, cœur historique de l'accès au fleuve Amazone, la ville est soumise aux inondations et à la chaleur constante et concentre de nombreux enjeux de la résilience climatique. Dans ce contexte, le prototype présenté par l'Ordre et ses partenaires se veut une réponse simple : bâtir non pas contre le climat, mais avec lui.

Construire avec le climat

Le projet repose sur une conception bioclimatique adaptée au contexte amazonien : matériaux naturels et biosourcés, ventilation naturelle et ancrage dans les ressources du territoire.

Son ambition : concevoir un habitat modulable, adaptatif et réplicable, où le bon sens de l'habitat vernaculaire prime sur la technologie.

Implanté sur le campus de l'Université fédérale du Pará, le prototype s'inspire des palafittes, les maisons sur pilotis des ribeirinhos, habitants des zones inondables de l'Amazonie. Cette réinterprétation contemporaine du modèle palafittique (habitations sur pilotis reliées à la rive par une passerelle) intègre les savoirs vernaculaires dans une approche modulaire et évolutive.

Bioclimatisme et modularité

La structure en bois local, les panneaux modulaires des cloisons et la ventilation naturelle permettent au bâtiment de s'adapter à son environnement. Une toiture à double pente favorise la ventilation naturelle, tandis qu'une coursive hybride, protégée par des brise-soleil, agit comme un sas thermique.

Véritable matériau-thèque vivante, le prototype explore des isolants végétaux (açaï, coco, sisal), de la terre crue fibrée, du bois de réemploi ou des panneaux en mycélium : autant de solutions testées et combinables selon les contextes.

Au-delà de sa dimension technique, ce projet porte aussi une ambition sociale forte. Pensé pour être reproduit à grande échelle et facilement auto-construit, il ouvre la voie à un des programmes

Le prototype présenté par l'Ordre et ses partenaires se veut une réponse simple : bâtir non pas contre le climat, mais avec lui.

d'habitat social accessible, adapté aux ressources des habitants et aux réalités économiques locales. Cette approche rejoue une conviction partagée par les concepteurs : la durabilité n'a de sens que si elle profite à tous, en conjuguant écologie, justice sociale et autonomie des populations.

Une coopération exemplaire

Architectes, enseignants, étudiants, urbanistes et institutions ont collectivement participé à ce projet qui illustre une nouvelle forme de coopération franco-brésilienne. Les étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Paris-Belleville en résidence à Belém ont piloté sa conception dans un cadre mêlant recherche, innovation et pédagogie. Leur travail avec les étudiants et chercheurs de l'Université fédérale du Pará et du Laboratório da Cidade a transformé le chantier participatif en véritable laboratoire de savoirs partagés.

Soutenu par l'Institut français et le groupe Adéo-Leroy Merlin dans le cadre de la Saison croisée France Brésil 2025, ce projet incarne la conviction que l'architecture résiliente et durable a toute sa place dans la diplomatie climatique.

L'architecture d'intérêt public à la table du climat

À travers ce prototype, l'Ordre défend une idée simple : la conception des espaces de vie n'est pas seulement un geste technique, mais un engagement collectif. En valorisant la frugalité, la coopération et la connaissance des milieux, l'architecture devient un levier politique face aux crises climatiques et sociales.

Belém 2025 pourrait ainsi marquer une étape. Celle où l'architecture d'intérêt public s'invite à la table des négociations diplomatiques sur le climat.

Car derrière la légèreté de sa structure, c'est une vision du métier qui s'affirme : une architecture engagée, partagée et tournée vers le bien commun. ■

* UFPA : Faculté d'architecture et d'urbanisme de l'Université fédérale du Pará.
ENSA-PB : École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville.
LAB : Laboratório da Cidade.

Architectures et Territoires 2025 : ménager un monde vivant

De juin à novembre 2025, la deuxième édition d'Architectures et Territoires a sillonné la France et l'outre-mer. Dix-sept étapes, des centaines de participants, une diversité de contextes - littoraux, centres-bourgs, montagnes, outre-mer - et un fil rouge : montrer comment l'architecture peut devenir un levier majeur de transition écologique, sociale et territoriale.

Organisées par les Conseils régionaux de l'Ordre, avec le soutien du CNOA, ces rencontres ont confirmé une évidence : les solutions viennent du terrain. Élus, architectes, techniciens, associations et habitants partagent une même ambition : repenser l'aménagement, ou plutôt le ménagement des territoires.

Ménager plutôt qu'aménager : une nouvelle grammaire

« Nous devons changer de logique : passer de l'aménagement au ménagement, et mettre la préservation du vivant au cœur de nos choix », rappelait Christophe Millet, président du CNOA. Ce principe, issu du plaidoyer « L'architecture comme solution », a guidé l'ensemble du cycle. Réemploi, revitalisation des centres-bourgs, gestion du risque, adaptation climatique, maîtrise de l'artificialisation, qualité de l'habitat ou mobilités du quotidien : chaque étape a exploré des réponses ancrées, efficaces, contextualisées.

- À Kourou (en Guyane) : les risques côtiers.
- Au Morne-Rouge (en Martinique) : la cohabitation avec le vivant.
- À Châteauroux (Indre) : la réhabilitation du patrimoine.
- À Reyrieux (Ain) : les mobilités durables.

À chaque fois, une même démonstration : la transition se joue localement, dans l'ingénierie fine du quotidien.

Une dynamique collective : élus, architectes et habitants autour de la table

Les rencontres Architectures et Territoires ne sont pas des conférences descendantes. Ce sont de véritables ateliers de terrain où se croisent élus, architectes, services techniques, acteurs associatifs, entreprises locales et habitants quand le format le permet. On y traite de questions très concrètes : comment rénover plus et démolir moins ? Comment ménager la ressource en eau ? Comment repenser les mobilités dans les petites villes ? Comment intégrer le vivant dès l'amont du projet ? De cette diversité d'approches émerge une conviction commune : l'architecture n'est pas un supplément esthétique, mais un outil stratégique du vivant et du quotidien. Les Conseils régionaux y ont réaffirmé le rôle de l'architecte comme partenaire de proximité des élus.



Table ronde « Architectures & territoires : placer, déplacer » à Oloron-Sainte-Marie, dans le cadre du festival d'architecture organisé par l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine.

Sur la photo : Christophe Millet, président du CNOA, aux côtés de Sandrine Hernandez, conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Joëlle Gras, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, et Jean-Luc Berho, président du comité d'organisation des Entretiens d'Incauseta.

ARCHITECTURES ET TERRITOIRES : UNE INITIATIVE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

Lancé en 2024, Architectures et Territoires a pour objectif de démontrer que l'architecture apporte des solutions concrètes à l'amélioration du cadre de vie. Face aux défis de tous ordres - environnementaux, sociaux et économiques -, l'Ordre des architectes tient ainsi à rappeler que la création architecturale sait apporter des réponses aux habitants (et aux décideurs) à condition de prendre en compte la diversité et les spécificités des territoires. Ces rencontres encouragent le dialogue entre architectes et acteurs locaux, et à partager les solutions architecturales en fonction des particularités régionales : recul du trait de côte, risques naturels, économie des ressources, qualité du logement, etc.

Du terrain à Paris : un cycle qui se clôture au Salon des maires

Du 18 au 20 novembre, le Salon des maires et des collectivités locales a formé le point d'orgue de cette édition 2025. Aux couleurs du dispositif « 1 maire, 1 architecte », le stand du CNOA (inauguré par Françoise Gatel, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation), présentait une série de fiches plaidoyers : sobriété foncière, réhabilitation, qualité de l'habitat, ressources locales, gestion des risques, participation citoyenne. Plusieurs tables rondes ont réuni élus, députés et architectes autour de sujets structurants : transition écologique, cadre de vie, adaptation des territoires.

Le salon a également été marqué par un moment fort : la signature officielle d'une convention de partenariat entre le CNOA et l'ANRU, destinée à renforcer la qualité architecturale, urbaine et d'usage des projets de renouvellement urbain. Un geste qui relie directement les retours de terrain à une action nationale structurante.

Un mouvement qui se poursuit

Six mois de débats, d'ateliers et de visites ont montré que les solutions existent déjà, portées par des territoires inventifs et des architectes engagés. Face aux défis du climat, de l'habitat, du foncier ou des mobilités, les AT ont illustré la capacité des architectes à proposer des réponses locales, pragmatiques, ambitieuses. Fort de cet élan collectif, le CNOA prépare déjà la prochaine édition : une nouvelle étape pour affirmer une architecture engagée, essentielle au vivant, au service des habitants.



© Agence NATS

ORDRE DES ARCHITECTES CNOA

LES RENDEZ-VOUS à ne pas manquer



Exposition

« Quartiers de demain : L'avenir s'écrit aujourd'hui »

Issue de la grande consultation internationale lancée en 2023 pour transformer dix quartiers prioritaires, l'exposition présente visions, prototypes et stratégies urbaines pour un habitat plus durable et plus juste. Un panorama stimulant des territoires en transition.

Cité de l'architecture & du patrimoine, Paris, du 3 décembre 2025 au 30 mars 2026

www.citedelarchitecture.fr



© Kristopher Guidoux

Grand Prix

Prix UIA des Cubes d'Or : la sélection française

Réuni en début d'année, le jury désignera les projets français qui participeront au Prix UIA des Cubes d'Or, récompensant les démarches exemplaires en matière de pédagogie architecturale.

Février 2026 (dates à confirmer)

www.uia-architectes.org/fr/award/6e-cycle-des-golden-cubes-awards



© Getty Images

Construction et transitions

Forum International Bois Construction (FBC)

Premier événement mondial dédié aux solutions bois, biosourcées, géosourcées et au réemploi, le FBC réunit chercheurs, industriels et concepteurs autour de la construction bas carbone. Le CNOA sera présent pour valoriser l'engagement de la profession dans la transition écologique.

Grand Palais, Paris, du 25 au 27 février 2026
www.forum-boisconstruction.com/



© Getty Images

Le siège de la Commission européenne, à Bruxelles.

Festival

Nouveau Bauhaus européen 2026

La Commission européenne organise la troisième édition du Festival du Nouveau Bauhaus européen à Bruxelles. L'événement mettra en avant le rôle de l'engagement citoyen et des collectivités dans la transformation du cadre de vie, avec un focus sur le logement abordable et des environnements plus inclusifs et durables.

Bruxelles du 9 au 13 juin 2026

<https://new-european-bauhaus.europa.eu/events/festival—en>

International

Conseil des Architectes d'Europe (CAE)

Deux journées de rencontres institutionnelles, d'échanges politiques et de travaux collectifs autour des enjeux européens : transition du cadre bâti, réglementations, formation, pratiques professionnelles.

Conférence et Assemblée générale, Bruxelles, les 23 et 24 avril 2026

<https://ace-cae.eu/fr/>



© Matteo Losurdo / ASAC

Les architectes et enseignants Wang Shu et Lu Wenyu seront les commissaires de la 20^e Biennale internationale d'architecture à Venise (Italie), du 8 mai au 21 novembre 2027.



Groupe scolaire Rosa-Bonheur, Aucamville (Haute-Garonne)

Grand prix du jury du concours PNGB

Concours de référence de l'architecture bois, le Prix national de la construction bois (PNGB) met en lumière des ouvrages architecturaux provenant de l'ensemble du territoire français. Partenaire du concours, le Conseil national de l'Ordre des architectes est également membre du jury, contribuant à la reconnaissance de projets exemplaires par leur qualité architecturale, environnementale et d'usage. Lauréat du Grand Prix du jury, décerné en novembre dernier, le projet imaginé par 360° Architecture (Haute-Garonne) se déploie en anneau autour de cours centrales préservées.

L'objectif : créer un cocon paisible et sécurisé adapté à l'échelle de l'enfant. Construit en bois local et en briques de terre crue, il fait la part belle aux matériaux biosourcés et aux solutions low-tech. Géothermie, panneaux photovoltaïques et ventilation naturelle complètent l'ensemble pour donner vie à un bâtiment durable et sain.



Maître d'ouvrage : Commune d'Aucamville (31)

Architecte : 360° Architecture (31)

Bureaux d'études : Delhom Acoustique (acoustique), Terrell (structure bois), C+POS (économiste et environnement), Atmosphères (études thermiques)

Paysagiste : Urbalab (69)